



# Assemblée générale

Distr. limitée  
13 février 2014  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Cinquante et unième session  
Vienne, 10-21 février 2014

## Projet de rapport

### I. Introduction


1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante et unième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 10 au 21 février 2014, sous la présidence d'Elöd Both (Hongrie).
2. Le Sous-Comité a tenu [...] séances.

#### A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des [...] États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À sa 796<sup>e</sup> séance, le 10 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs des Émirats arabes unis, du Guatemala, d'Israël, du Luxembourg, d'Oman, du Panama et de la République dominicaine à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.

V.14-00941 (F) 190214 200214



Merci de recycler 

5. À la même séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Ordre.
6. À cette même séance, également, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Union.
7. Des observateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont participé à la session.
8. Ont aussi assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO) et Réseau interislamique de science et de technologie spatiales.
9. Y ont également assisté les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association des explorateurs de l'espace (ASE), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Conseil consultatif de la génération spatiale, EURISY, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), et Université internationale de l'espace (ISU).
10. Le Sous-Comité a pris note de la demande d'admission du Luxembourg au Comité (A/AC.105/C.1/2014/CRP.4).
11. Le Sous-Comité a également pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par l'Association africaine de la télédétection et de l'environnement (AATE) (A/AC.105/C.1/2014/CRP.5).
12. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote [A/AC.105/C.1/2014/INF/...].

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

13. À sa 796<sup>e</sup> séance, le 10 février, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
11. Météorologie spatiale.
12. Objets géocroiseurs.
13. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
14. Viabilité à long terme des activités spatiales.
15. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
16. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

## **C. Élection du Président**

14. À sa 796<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a élu Elöd Both (Hongrie) Président pour la période 2014-2015, conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale.

## D. Déclarations

15. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Suisse, Thaïlande, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Une déclaration a également été faite par le représentant du Nicaragua au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Des déclarations générales ont également été faites par les observateurs de l'APSCO, de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace, du Conseil consultatif de la génération spatiale, des Émirats arabes unis, de l'ESA, de l'ESPI, de l'EURISY, de la FIA, du Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, du Réseau interislamique de science et de technologie spatiales et de la SWF.

16. Le Sous-Comité s'est félicité de l'élection d'Elöd Both au poste de Président pour un mandat de deux ans à compter de 2014. Il a remercié le Président sortant, Félix Clementino Menicocci (Argentine), pour sa conduite des travaux et ses contributions aux réalisations du Sous-Comité lors de son mandat.

17. Le Sous-Comité a accueilli le Bélarus et le Ghana comme nouveaux membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Réseau interislamique de science et de technologie spatiales a été accueilli comme tout dernier observateur permanent du Comité.

18. À sa 796<sup>e</sup> séance, le Président a fait une déclaration donnant un aperçu des travaux du Sous-Comité à sa session actuelle. Il a rappelé que les femmes tenaient un rôle important dans le progrès scientifique, notamment dans les domaines socioéconomiques liés à l'évolution de la société. Il a également souligné l'importance de la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales, et lancé un appel à resserrer la coordination entre le Comité et d'autres organes intergouvernementaux qui interviennent dans le programme de développement mondial.

19. À sa 796<sup>e</sup> séance également, l'administrateur chargé du Bureau des affaires spatiales a passé en revue le programme de travail du Bureau et souligné que des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour que le Bureau puisse mener à bien la mission prévue dans les prochaines années.

20. Le Sous-Comité a observé une minute de silence en hommage à Vladimír Kopal (République tchèque), récemment décédé, qui a longtemps contribué aux travaux du Comité et au développement du droit international de l'espace.

21. Le Sous-Comité a pris note de la tenue, en janvier dernier à Washington, de l'International Space Exploration Forum 2014, accueilli par les États-Unis en collaboration avec l'Académie internationale d'astronautique, qui faisait suite au précédent dialogue engagé en Italie en 2011 par la Commission européenne et l'ESA. Le Sous-Comité a noté qu'un grand nombre de pays avaient pris part à ce Forum et souligné qu'il importait de faire encore progresser l'exploration et l'utilisation de l'espace pour le bien de l'humanité.

22. Quelques délégations ont réaffirmé l'engagement de leur pays à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants: accès égal et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace et son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix sur la planète; et coopération régionale pour la promotion du développement des activités spatiales.

23. Quelques délégations ont dit que compte tenu de l'impact des activités spatiales sur la vie humaine et l'environnement, il devrait y avoir une plus grande coordination et interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, pour promouvoir la mise en place de normes internationales contraignantes relatives à des questions telles que les débris spatiaux et l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui étaient des questions fondamentales liées à l'utilisation et l'exploration de l'espace.

24. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les pays en développement devraient bénéficier des techniques spatiales, en particulier pour favoriser leur développement social et économique; qu'il était nécessaire de promouvoir la coopération pour faciliter l'échange de données et le transfert de technologie entre les États; et que la formation des scientifiques dans les pays en développement était cruciale pour la libre circulation des informations scientifiques et l'échange de données, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

25. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Progrès et résultats de Chang'e 3", par une représentante de la Chine;
- b) "Progrès de l'étalonnage et de la validation en télédétection quantitative", par un représentant de la Chine;
- c) "Règlements techniques français relatifs aux opérations spatiales", par le représentant de la France;
- d) "Missions spatiales récentes de l'Inde: mise à jour de février 2014", par le représentant de l'Inde;
- e) "Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales en 2013 et 2014: se rénover pour une ère nouvelle", par la représentante du Japon;
- f) "Congrès de la génération spatiale 2013: perspectives d'étudiants d'universités et de jeunes spécialistes dans le secteur spatial", par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale;
- g) "Cassini: un remarquable exemple de coopération internationale dans le domaine de l'exploration planétaire", par un représentant de l'Italie;
- h) "Le point sur la Semaine mondiale de l'espace proclamée par l'ONU", par l'observateur de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace;
- i) "Avantages offerts par la Station spatiale internationale", par la représentante des États-Unis d'Amérique;

j) “Fusée-sonde VSB-30 du Brésil: présentation des objectifs du Programme spatial brésilien et du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique”, par le représentant du Brésil;

k) “Trente ans de géodésie spatiale à l’Agence spatiale italienne”, par un représentant de l’Italie;

l) “L’humanité sur Mars: résultats de la simulation autrichienne et multinationale d’atterrissage sur Mars”, par le représentant de l’Autriche;

m) “Activités spatiales du Luxembourg: présentation en rapport avec la demande d’admission au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique”, par le représentant du Luxembourg;

n) “Mission de la fusée Pazhuhesh et de la seconde capsule biospatiale iranienne”, par le représentant de la République islamique d’Iran.

26. Le Sous-Comité a remercié les organisateurs des manifestations suivantes tenues en marge de sa session en cours:

a) Réunion d’experts sur l’amélioration de la météorologie spatiale dans la prochaine décennie, organisée par les États-Unis et la National Aeronautics and Space Administration (NASA);

b) Séminaire de présentation d’un jeu d’outils pour les pays qui souhaitent développer leurs activités spatiales, accueilli par l’ESPI;

c) Séminaire sur les techniques et la recherche spatiales au service la santé dans le monde, organisé par le Japon et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), et;

d) Réunion d’experts sur les retombées bénéfiques de la Station spatiale internationale dans le domaine de la santé, organisée par le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec l’OMS.

## **E. Rapports nationaux**

27. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (A/AC.105/1058 et Add.1, A/AC.105/C.1/2014/CRP.10 et A/AC.105/C.1/2014/CRP.11), qu’il a examinés au titre du point 4, “Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales”. Il a recommandé au Secrétariat de continuer d’inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

## **F. Colloque**

28. Le 17 février, le Bureau des affaires spatiales a organisé, sur les applications commerciales des systèmes mondiaux de navigation par satellite, un colloque qui a été animé par Xiancheng Ding (Chine).

29. Lors de ce colloque, des exposés ont été présentés sur les sujets suivants: “Le Système mondial de localisation et ses applications”, par Tom Stansell de Stansell Consulting; “Situation actuelle et voies d’avenir des applications commerciales du

système GLONASS/GNSS en Fédération de Russie”, par Andrey Kupriyanov de la GLONASS/GNSS Forum Association; “Évolution des applications de Beidou/GNSS”, par Miao Tian du Bureau chinois de la navigation par satellite; “Applications commerciales de GALILEO: avenir et enjeux capitaux”, par Giuseppe Viriglio de Telespazio SpA; et “Présentation du projet Quasi-Zenith Satellite System”, par Yoshiyuki Murai de QZS System Services Inc.

## **G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique**

30. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa [...] séance, le [...] février 2014, adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, qui contient ses vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

## **IX. Objets géocroiseurs**

31. Conformément à la résolution 68/75 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 de l’ordre du jour intitulé “Objets géocroiseurs”.

32. Les représentants de l’Allemagne, du Canada, de l’Égypte, des États-Unis, de l’Italie, du Japon et de la République de Corée, ainsi que le représentant du Chili au nom du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d’autres États membres ainsi que par les observateurs de l’ESA, du Conseil consultatif de la génération spatiale et de la Secure World Foundation.

33. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) “Objets géocroiseurs 2013” par le représentant des États-Unis;
- b) “État actuel des activités concernant les objets géocroiseurs en Russie” par le représentant de la Fédération de Russie;
- c) “L’événement de Tcheliabinsk – ce que nous savons un an plus tard” par le représentant de la République tchèque;
- d) L’initiative “Asteroid Grand Challenge” par le représentant des États-Unis.

34. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des travaux menés par l’Équipe sur les objets géocroiseurs sous la présidence de Sergio Camacho (Mexique) et des progrès réalisés dans la coordination des activités internationales d’atténuation des menaces liées aux objets géocroiseurs.

35. Le Sous-Comité a noté que c’était par la coopération internationale et la coordination des recherches connexes et des connaissances sur les pratiques optimales que l’on pouvait le mieux atténuer efficacement les menaces liées aux objets géocroiseurs.

36. Le Sous-Comité a aussi noté l'importance de l'échange d'informations relatives à la détection, à la surveillance et à la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux afin de faire en sorte que tous les pays, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d'atténuation d'un impact d'objet géocroiseur sont limitées, soient conscients des menaces potentielles. Il a aussi rappelé l'importance du renforcement des capacités pour une intervention d'urgence efficace et la gestion des catastrophes en cas d'impact d'objet géocroiseur.

37. Le Sous-Comité a noté que dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale avait accueilli favorablement les recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs (A/AC.105/1038, annexe III, par. 11 à 14), approuvées par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquantième session et par le Comité à sa cinquante-sixième session.

38. Le Sous-Comité a rappelé qu'à sa cinquantième session son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs avait fait les recommandations suivantes:

a) Il faudrait créer un réseau international d'alerte aux astéroïdes, ouvert aux contributions d'un large éventail d'organisations, en reliant les institutions qui assumaient déjà, dans la mesure du possible, les fonctions nécessaires;

b) Le réseau international d'alerte aux astéroïdes devrait assurer la liaison avec les organisations internationales et programmes concernés et établir des liens avec les organismes nationaux et internationaux existants pour préparer des interventions en cas d'impacts éventuels;

c) Il faudrait que les États Membres de l'ONU qui ont des agences spatiales créent un groupe consultatif pour la planification des missions spatiales. Ce groupe devrait comprendre des représentants de pays ayant des activités spatiales et définir le cadre, le calendrier et les options de mise en œuvre des interventions.

39. Le Sous-Comité a rappelé qu'il avait convenu que les activités du réseau international d'alerte aux astéroïdes et du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales devraient être facilitées par l'ONU.

40. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs, établie par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2001, devrait contribuer à la création du réseau international d'alerte aux astéroïdes et du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales et qu'elle devrait l'informer des progrès réalisés à cet égard. Une fois créés, le réseau et le groupe devraient rendre compte annuellement de leurs travaux.

41. Le Sous-Comité a rappelé qu'il faudrait donner suite à toutes les recommandations sans que cela ait d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU.

42. Le Sous-Comité a aussi noté que, pour appliquer les recommandations ci-dessus, l'Équipe sur les objets géocroiseurs, en collaboration avec la NASA et l'ESA, avait organisé deux réunions en 2014 pour la création officielle du réseau et du groupe.

43. Conformément aux recommandations, le Sous-Comité a invité le Président de l'Équipe sur les objets géocroiseurs à l'informer des progrès réalisés dans la création du réseau et du groupe.



44. Le Sous-Comité a été informé que les 13 et 14 janvier 2014, la première réunion du comité directeur du réseau international d'alerte aux astéroïdes avait été accueillie par le Centre des planètes mineures, au Harvard-Smithsonian Center for Astrophysics à Cambridge (États-Unis). À cette réunion, la composition de base d'un comité directeur spécial a été établie; il comprend des personnes et des entités de la Fédération de Russie (Institut d'astronomie de l'Académie des sciences de Russie), de France (Centre national d'études spatiales), des États-Unis (NASA, Jet Propulsion Laboratory et Centre des planètes mineures), d'Allemagne (Agence aérospatiale allemande (DLR)), l'ESA et son programme de connaissance de l'environnement spatial, des Pays-Bas (Institut de la recherche spatiale (SRON)), d'Italie (Institut d'astrophysique spatiale et de planétologie) (IAPS), l'Union astronomique internationale (UAI) et le Président de l'Équipe sur les objets géocroiseurs. La Secure World Foundation et le Solar System Exploration Research Virtual Institute (SSERVI) ont fourni un appui à la réunion. Après la réunion, le Korea Astronomy and Space Science Institute (KASI) a indiqué qu'il avait l'intention de participer au réseau. Le Sous-Comité a reçu les informations suivantes à propos des résultats de cette réunion:

a) La réunion a donné l'occasion d'entendre directement les experts participant à la détection, au suivi et à la caractérisation des objets géocroiseurs; d'examiner les politiques concernant les critères de seuil de menace; et de formuler des recommandations pour la communication de ces informations aux dirigeants politiques et à la population en général dans le monde.

b) Le comité directeur spécial du réseau international d'alerte aux astéroïdes a reconnu qu'il fallait encourager le développement de la participation au réseau et, en recrutant d'autres organisations, à ses activités. Des partenaires potentiels ont été mentionnés à la réunion, dont l'Agence spatiale russe (Roscosmos), l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA), l'ESO, l'Agence spatiale canadienne, l'Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO), l'Agence spatiale chinoise (CNSA), l'Agence spatiale du Royaume-Uni, le Centre national d'études spatiales français et le réseau ISON (International Scientific Optical Observation Network). D'autres partenaires ont été invités à participer.

c) Une déclaration d'intention serait rédigée pour donner des orientations concernant les principes opérationnels du réseau, définir ses modalités de fonctionnement et reconnaître la participation de chaque partenaire au réseau. Elle exposerait les objectifs du comité directeur en ce qui concerne la base de données mondiale sur les objets géocroiseurs et la communication d'informations à diverses audiences, dont les politiciens, les décideurs, les spécialistes de la gestion des situations d'urgence et la population en général. Elle définirait aussi les rôles et les responsabilités essentiels du comité directeur du réseau.

d) Le réseau international d'alerte aux astéroïdes devrait renforcer la détection d'objets géocroiseurs et les observations de suivi (astrométrie, photométrie et spectroscopie, par exemple), en particulier dans l'hémisphère sud, en développant la coopération et la coordination internationales. Plus précisément, il devrait promouvoir l'utilisation coordonnée de télescopes au sol pour le suivi des objets géocroiseurs, intégrer les installations existantes pour combler les lacunes de la couverture globale du ciel, et identifier les capacités existantes des membres qui pourraient être utilisées plus efficacement et en faciliter la coordination.

e) En développant la collaboration internationale, le réseau devrait viser à créer une capacité internationale de recherche rapide sur la totalité du ciel axée sur la détection d'impacteurs imminents plus petits (événement de Tcheliabinsk ou des événements plus importants, par exemple) et sur la mise au point et l'exploitation de télescopes spatiaux infrarouge d'étude des objets géocroiseurs pour accroître le taux de détection de ces objets d'au moins un ordre de grandeur.

f) Le comité directeur spécial du réseau a décidé d'organiser en 2014 un atelier de deux jours sur les stratégies de communication concernant les risques d'impact d'objets géocroiseurs. L'atelier serait axé sur l'évaluation critique des messages, stratégies et plans élaborés par les spécialistes des objets géocroiseurs afin d'améliorer les communications internationales sur les astéroïdes potentiellement dangereux et les risques d'impact.

45. Le Sous-Comité a également été informé que les 6 et 7 février 2014, l'ESA avait accueilli, en collaboration avec l'Équipe sur les objets géocroiseurs, la première réunion du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales au Centre européen d'opérations spatiales (ESOC), à Darmstadt (Allemagne), Centre qu'elle préside. Y avaient participé les représentants des entités suivantes: Agencia Espacial Mexicana (Mexique), Agence nationale spatiale de l'Ukraine, Agence spatiale canadienne, Agence spatiale du Royaume-Uni, Agenzia Spaziale Italiana (Italie), Centre national d'études spatiales (France), Chili, DLR (Allemagne), ESA, Ghana, JAXA (Japon), NASA (États-Unis d'Amérique) et Roscosmos (Fédération de Russie). En outre, des représentants de l'Équipe sur les objets géocroiseurs et du Bureau des affaires spatiales étaient présents. Les participants étaient convenus que la première réunion du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales serait présidée par un représentant de l'ESA. Après la réunion, l'Agence spatiale roumaine (ROSA) a demandé à participer au groupe et a annoncé sa délégation. D'autres agences spatiales ont été invitées à participer. Le Sous-Comité a reçu les informations suivantes à propos de cette réunion:

a) Les participants ont noté que l'objectif premier du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales était de préparer une réponse internationale face à une menace liée à un objet géocroiseur par l'échange d'informations et l'élaboration d'options pour des recherches en collaboration et des possibilités de missions, et de mener des activités de planification de l'atténuation de la menace.

b) Lors d'une table ronde, certains membres du groupe ont récapitulé les activités de leurs agences spatiales respectives dans le domaine des objets géocroiseurs. L'ESA a présenté une étude de cas d'impact pour orienter les discussions sur les travaux futurs du groupe. Cette étude suggérait le cadre temporel possible et les mesures qui pourraient être prises pour contribuer à l'intervention en cas de catastrophe. Les participants ont ensuite été informés des résultats de la première réunion du comité directeur spécial du réseau international d'alerte aux astéroïdes susmentionnée.

c) L'activité principale du groupe pendant la réunion a été l'examen et la finalisation de son mandat. Un consensus avait été réuni sur la structure et le libellé du mandat. Pendant la réunion, l'ESA a été élue par consensus président intérimaire du groupe. La prochaine réunion aurait lieu à Vienne les 12 et 13 juin 2014. Elle

serait axée sur l'échange d'informations sur les activités pertinentes dans le domaine de l'atténuation des risques liés aux objets géocroiseurs et sur le programme de travail futur.

46. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs devrait continuer d'appuyer à court terme les activités du réseau international d'alerte aux astéroïdes et du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales pour faciliter l'interaction avec le Comité et les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales qui ne participaient pas à ces organes sur les objets géocroiseurs. L'Équipe s'occuperait aussi des questions connexes qui n'étaient pas prévues à ce stade ou qui n'étaient pas traitées par les deux organes. Le Sous-Comité examinerait à chaque session la question du maintien de l'Équipe.

## **XI. Viabilité à long terme des activités spatiales**

47. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 14 de l'ordre du jour, "Viabilité à long terme des activités spatiales", dans le cadre du plan de travail exposé dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session<sup>1</sup>.

48. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre du point 14: Allemagne, Autriche, Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan et Venezuela (République bolivarienne du). Une déclaration a été faite au titre de ce point par le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de la Secure World Foundation a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

49. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Petits satellites: progrès de la recherche scientifique universitaire et formation de personnel", par le représentant des États-Unis;

b) "Perspectives internationales sur les rendez-vous et manœuvres de rapprochement dans l'espace et viabilité des activités spatiales", par l'observateur de la Secure World Foundation;

c) "Critères de tolérabilité des risques que représentent, pour le public, le lancement et la rentrée atmosphérique", par l'observateur de l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale;

d) "Sûreté des vols spatiaux habités commerciaux", par l'observateur de l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/64/20), par. 161

50. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat contenant une compilation de projets de lignes directrices proposés par les groupes d'experts A à D à la cinquante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de leur examen par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1041/Rev.1);

b) Document de travail présenté par la Fédération de Russie sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.337);

c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie sur les conditions préalables à remplir pour favoriser l'examen des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques dans le contexte de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.338);

d) Document de travail du Président du Groupe de travail contenant une proposition de projet de rapport et d'ensemble préliminaire de projets de lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.339);

e) Documents de séance contenant les rapports des groupes d'experts A, C et D (A/AC.105/C.1/2014/CRP.13, A/AC.105/C.1/2014/CRP.15 et A/AC.105/C.1/2014/CRP.16);

f) Document de séance contenant les vues des États-Unis sur la proposition de projet de rapport et d'ensemble préliminaire de projets de lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales contenue dans le document A/AC.105/C.1/L.339 (A/AC.105/C.1/2014/CRP.14);

g) Document de séance contenant un document de travail présenté par la Fédération de Russie sur la viabilité à long terme des activités spatiales (éléments de base du concept de création d'un centre unifié d'information sur la surveillance de l'espace circumterrestre sous la conduite des Nations Unies et principaux aspects de la question) (A/AC.105/C.1/2014/CRP.17);

h) Document de séance contenant la liste des points de contact du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2014/CRP.18).

51. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que la résolution 68/50 de l'Assemblée générale sur les Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) avaient été mis à disposition lors de la session.

52. Conformément à la résolution 68/75 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

53. Le Sous-Comité s'est félicité des progrès que le Groupe de travail et les quatre groupes d'experts avaient réalisés au titre de ce point de l'ordre du jour conformément au mandat et aux méthodes de travail du Groupe de travail, notant avec satisfaction que trois groupes d'experts avaient présenté leurs rapports pour examen par le Groupe de travail.

54. Le Sous-Comité a noté que la proposition de projet de rapport et d'ensemble préliminaire de projets de lignes directrices, contenue dans le document de travail établi par le Président du Groupe de travail, constituait une étape importante dans les travaux du Groupe de travail et une base solide pour approfondir les discussions en vue d'élaborer un ensemble consensuel de lignes directrices.
55. Il a été exprimé l'avis que les lignes directrices devraient être examinées d'un point de vue politique par le Groupe de travail.
56. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que toutes mesures ou tous ensembles de lignes directrices qui pourraient être recommandés à l'avenir devraient être conformes au droit international, notamment aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
57. Il a été exprimé l'avis que la réglementation des activités spatiales demeurait la responsabilité des États et que cette responsabilité n'était pas transférable.
58. Quelques délégations ont estimé qu'il était important d'examiner les éléments communs aux travaux en cours du Groupe de travail, aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) et aux discussions menées sur un code de conduite international, car ils avaient le même objectif de promouvoir la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales et étaient étroitement liés.
59. Il a été exprimé l'avis que la question complexe de la viabilité ne pouvait être traitée que d'une manière interdisciplinaire.
60. Quelques délégations ont estimé que les recommandations et les lignes directrices du Groupe de travail ne devraient pas limiter l'accès à l'espace des pays en développement récemment dotés de moyens spatiaux qui souhaitaient exercer leur droit légitime d'utiliser les techniques spatiales dans l'intérêt de la société et que les États devaient veiller à ce que l'espace ne soit pas utilisé pour favoriser des intérêts commerciaux de nature à compromettre les intérêts sociaux de l'humanité.
61. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'ensemble de projets de lignes directrices devrait être simplifié et resserré.
62. Il a été exprimé l'avis que la structure de l'ensemble de projets de lignes directrices pouvait être considérablement améliorée et que de nouvelles lignes directrices pourraient être introduites.
63. Il a été exprimé l'avis que les lignes directrices devraient être claires et applicables, que leur impact devrait être mesurable et qu'un plan précis pour leur mise en œuvre devrait déjà être envisagé à ce stade.
64. Il a été exprimé le point de vue qu'une procédure régulière d'examen et d'actualisation des lignes directrices devrait être mise en place.
65. Il a été exprimé l'avis qu'il fallait s'entendre sur les définitions des concepts utilisés dans les lignes directrices pour que leur application ait un effet concret.
66. Il a été exprimé le point de vue que le terme "organisations non gouvernementales" devrait, dans les lignes directrices, être utilisé pour désigner tous les acteurs du secteur spatial comme les milieux universitaires, l'industrie, le secteur privé et la société civile.

67. Il a été exprimé le point de vue que le renforcement des capacités dans les pays récemment dotés de moyens spatiaux devrait être plus global, notamment en ce qui concerne la réduction des débris spatiaux et la météorologie spatiale.
68. Quelques délégations ont estimé que les débris spatiaux avaient résulté d'activités précédemment menées par des pays dotés de capacités spatiales de pointe, et qu'il faudrait que ces derniers aident, par un appui scientifique, technologique et financier, les nouveaux venus à réduire leurs débris en prenant en compte la viabilité à long terme de leurs activités spatiales.
69. Il a été exprimé le point de vue qu'il fallait élaborer une définition juridique des débris spatiaux et du statut de ces objets.
70. Il a été exprimé l'avis qu'un fonds international relatif aux débris spatiaux devrait être créé pour appuyer les activités de réduction et d'élimination de ces débris, et que les États Membres, en particulier ceux dotés de capacités spatiales de pointe, devraient être encouragés à allouer au fonds un pourcentage du budget qu'ils consacrent aux activités spatiales afin d'appuyer le développement durable sur la Terre et dans l'espace.
71. Il a été exprimé l'avis qu'il faudrait créer un centre international de surveillance de l'espace circumterrestre, qui servirait d'outil universel d'échange, de collecte et de diffusion d'informations concernant les événements survenant dans l'espace circumterrestre et les objets qui s'y trouvent.
72. Il a été exprimé l'avis que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et son impact direct sur la viabilité et la sûreté n'avaient pas été traités directement en relation avec les travaux du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
73. Le Sous-Comité a noté que, conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa cinquante-sixième session (A/68/20, par. 167), le Président du Groupe de travail informerait le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-troisième session, des progrès accomplis à ce jour par le Groupe avant et pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.
74. Il a été exprimé le point de vue que le Comité devrait s'employer à présenter, pour examen par l'Assemblée générale en 2014, un ensemble de lignes directrices conformément au plan de travail du Groupe de travail, et que tout thème qui nécessiterait un examen plus approfondi pourrait constituer la base d'un nouveau plan sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
75. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait, lors de la plénière du Sous-Comité, prévoir suffisamment de temps pour les discussions du Groupe de travail, avec des services d'interprétation simultanée, et que les États se donnent suffisamment de temps pour examiner toutes les questions et parvenir à un consensus sur chacune d'elles.
76. Il a été exprimé l'avis que le Groupe de travail devrait se réunir à la cinquante-septième session du Comité et que des groupes d'experts pourraient également être de nouveau convoqués, au besoin, en marge de cette session.
77. Il a été exprimé le point de vue que la méthode de travail utilisée par le Groupe de travail devrait être envisagée pour d'autres points de l'ordre du jour, étant donné les bons résultats obtenus par le Groupe de travail en très peu de temps.

78. À sa [...]e séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui figure à l'annexe [...] du présent rapport.

---